

Bien vous identifier pour bien vous soigner



Sources d'identité de confiance :

passport (tous pays),
carte nationale d'identité (zone Euro),
acte de naissance, livret de famille (enfant)
dispositif numérique d'identification agréé.



**Attention : la carte vitale
n'est pas un document
d'identité !**



Si besoin, faites rapidement
corriger vos documents
d'identité auprès de l'état civil
de votre commune

Utiliser le bon
dossier médical



Ici, on enregistre
votre identité INS
pour sécuriser
votre prise en charge.

Pourquoi est-ce
important ?

**LA BONNE IDENTIFICATION DES DONNEES DE
SANTÉ CONDITIONNE LA SÉCURITÉ DES ECHANGES
D'INFORMATIONS ENTRE PROFESSIONNELS
TOUT AU LONG DU PARCOURS DE SANTÉ**

Passer les bons
examens



Réaliser les
bons soins



Partager les bonnes
informations



Recevoir le bon
traitement



Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour chaque rendez-vous avec un professionnel de santé.